DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-103

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2, Vu la demande de Madame la Directrice de l'EHPAD 66, rue de l'Ancienne Abbaye 59470 WORMHOUT et afin de garantir le bon déroulement de la pose d'un box près du bâtiment le 10 mai 2023,

ARRETE:

ARTICLE 1: Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements situés au nord du parking de l'EHPAD 66, rue de l'ancienne Abbaye, et ce, le mercredi 10 mai 2023 de 7h à 18h (selon plan ci-joint).

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par les services municipaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par les services municipaux et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 5 :</u> Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 03 mai 2023 Le Maire,

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 03/05/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Frédéric DEVOS